

A flanc de coteau

N° 340
MAI 2019

Mensuel d'information de la commune



Sommaire

Jean-Marie GORCE.....	1
Conseil municipal.....	2/4
Élections européennes.....	5
Ecole Roger Marty.....	5
UCMV.....	6
Découvrir avec Vous.....	6
USM.....	7
Club des chênes.....	8
Boules.....	9
Patch.....	9
Azul.....	10
Comité anciens combattants.....	10
MJC.....	11
Animations	11/12

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet
Tirage : 1 450 ex - impression : Le Crestois

Comité de rédaction :
commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page :
Sophie Pitet



Jean-Marie Gorce

Tu nous as brutalement quittés ce mardi 9 avril. Ce départ nous a surpris, t'ayant vu le matin, comme chaque mardi, faire le marché, acheter ta viande, tes légumes, tes fraises. Toi qui refusais l'idée de quitter ta maison, tu as ainsi pu en profiter jusqu'à ton dernier jour.

Jean Marie, je laisserai le soin à ton ami Gérard PELURSON d'évoquer tes nombreuses implications dans le monde associatif, dans les sociétés boules et pétanque, ton intéressement aux divers sports : foot, rugby (avec les virées mémorables selon toi lors du tournoi des

5 nations avec ton ami Charles Gonnet et un célèbre coq..) et bien sûr ton engagement dans la grande famille des sapeurs-pompiers.

Je sais également tes implications dans le monde agricole, longtemps président de coopératives.

Personnellement je veux évoquer ton investissement dans la vie communale. Elu une 1ère fois en 1965, tu deviens le 2è adjoint de Roger Marty et ce jusqu'en 1971. Ensuite tu seras réélu conseiller municipal sous le mandat de Martial BRETOUZE de mars 1977 à mars 1983, date à laquelle tu deviens maire jusqu'en août 1994. C'est durant ces 2 mandats que sont réalisés notamment la crèche, le Club des Chênes et une salle de réunion pour la paroisse protestante ainsi que les vestiaires du rugby.

Pour t'avoir côtoyé en tant que conseiller municipal de 1989 à 1994 et pour résumer succinctement mon sentiment, c'est une chanson de Jacques Brel qui m'est venue à l'esprit « Le Moribond » : « Adieu (...), je t'aimais bien tu sais, on n'était pas du même bord, on n'était pas du même chemin, mais on cherchait le même port ».

Oui, comme la très grande majorité des maires et élus le port que tu cherchais, c'était le Bien Public. Et, malgré nos divergences, malgré ton caractère très affirmé, pas toujours facile, tu as toujours su faire la part des choses entre les problèmes débattus en mairie et les relations extérieures, parfois autour d'une buvette.

Je garde en mémoire ton investissement sans faille auprès des parents d'élèves de Roger Martyr contraints de quitter le collège de Chabeuil, les soutenant dans toutes leurs démarches et allant jusqu'au bout de tes convictions en proposant à ton conseil municipal de démissionner en bloc.... Et en mettant en exécution cette décision malgré l'opposition de certains de tes colistiers et adjoints.

Et je me souviens que quelques semaines plus tard, tu as souhaité rencontrer ton successeur Hubert GUILLAUME pour lui proposer de donner à la commune les terrains que tu possédais sur le coteau. Ce geste t'honore et prouve, s'il en était besoin, ton attachement à ta commune.

Depuis 25 ans tu as continué à suivre de près les affaires communales tout en gardant une certaine réserve...et le sens de l'intérêt général. Très récemment encore, tu as accepté de donner quelques m² de terrain pour faciliter l'aménagement en face de chez toi. Tu n'auras malheureusement pas la chance de profiter de cet

aménagement que tu attendais pour venir au village en sécurité.

Les Montmeyranais plus anciens que moi pourraient également évoquer ton investissement pour le Jumelage avec Gross-Bieberau, ta complicité avec l'ancien bourgmestre Verner SEUBER, ton plaisir lors des festivités, et bien d'autres souvenirs encore.

Avant de conclure, je ne peux occulter ton sens aigu de la famille avec le souvenir de l'accompagnement sans faille auprès de tes 2 sœurs, mettant tout en œuvre pour qu'elles puissent rester, elles aussi, jusqu'au bout dans la demeure familiale.

Jean-Marie, en mon nom, au nom du conseil municipal et de l'ensemble des Montmeyranais, je te remercie sincèrement et présente à ton frère Marc, à Marie son épouse, à Régine et Fabrice, tes neveux, et à tous tes proches mes sincères et amicales condoléances.

Au revoir Jean-Marie

Bernard Brunet

Conseil municipal du 8 avril 2019 Compte-rendu

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT

Le maire propose de retirer le point 7 de l'ordre du jour, des éléments nécessaires à la demande de fonds de concours n'étant pas encore parvenus.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme – Justification de l'utilité de l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 1AU des Vanets par modification du plan local d'urbanisme

Considérant qu'aux termes de l'article L153-38 du code de l'urbanisme « Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle

d'un projet dans ces zones » ;

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

- fixe l'objectif d'assurer un renouvellement régulier de la population pour atteindre 3 400 habitants à échéance 10 à 12 ans, soit 2023 à 2025 ;
- spécifie que cette évolution nécessite la construction de 305 à 320 logements, essentiellement au sein des zones à urbaniser « fermées » (1AU et 2AU) ;
- prévoit d'encadrer le développement de ces dernières par :
- un phasage de leur ouverture à l'urbanisation, en commençant par la zone 1AU des Vanets ;
- une densité d'environ 20 à 25 log/ha ;
- une diversification de l'offre en habitat, grâce à la production majoritaire de logements collectifs et groupés et à un minimum de 15 % de logements sociaux ;
- prévoit également d'accompagner l'aménagement de la zone 1AU des Vanets pour :
- créer un carrefour nouveau qui sécurisera également l'accès du lotissement « Plein soleil » sur la RD 538 A ; réfléchir aux possibilités d'aménagement du parcours des piétons et des deux roues jusqu'au village ;
- proposer une réflexion relative à l'évolution de l'entrée sur le village en la traduisant par une ambiance plus urbaine ;

Considérant que :

- Depuis l'approbation du PLU, une cinquantaine de logements ont été réalisés, et la population a augmenté d'une cinquantaine d'habitants ;
- En conséquence, environ 255 à 270 logements restent à produire d'ici 2023 - 2025 pour atteindre les objectifs fixés dans le PADD ;

Considérant que les capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées, par réhabilitations de constructions existantes, divisions de terrains bâtis et au sein des dents creuses, qui cumulent une centaine de logements en tenant compte du phénomène de rétention foncière :

- sont insuffisantes pour atteindre l'objectif quantitatif de production de logements ;
- ne permettent pas, en grande majorité, la réalisation de programmes de logements diversifiés, ceux-ci nécessitant la mise en œuvre d'opérations d'aménagement d'ensemble sur des surfaces significatives d'un seul tenant ;

Considérant que, dans ce contexte, la Municipalité a amorcé une réflexion générale sur la zone 1AU des Vanets dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel confiée à l'atelier Urba-site, ci-jointe, qui montre que son ouverture à l'urbanisation partielle, via l'actualisation de ses orientations d'aménagement et de programmation :

- permettrait de produire 145 à 160 logements, essentiellement sous forme de logements groupés et collectifs, dont environ 20 % de logements locatifs sociaux ;
- tout en phasant cette production en logements par un échéancier, tenant compte de la faisabilité opérationnelle et permettant d'assurer la compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain et le programme local de l'habitat (PLH) de Valence Romans Agglo ;
- ainsi qu'en imposant une urbanisation harmonieuse et intégrée dans son environnement urbain et paysager : principes de qualification de l'entrée de village, de traitement de la RD 538 A, notamment par la création de carrefours, d'accès et de desserte interne, de liaisons douces, de trame paysagère, de gestion des eaux pluviales... ;

Considérant qu'en conséquence l'ouverture partielle à l'urbanisation de cette zone 1AU des Vanets est indispensable pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans le PADD, notamment :

- Atteindre l'objectif quantitatif de production de logements et donc l'objectif de croissance démographique ;
- Garantir la diversification des formes d'habitat, la production de logements sociaux et une

urbanisation économe d'espace ;

- Phaser l'urbanisation future ;

Considérant que la zone 1AU des Vanets répond en outre à une faisabilité opérationnelle du projet, comme cela est exposé dans l'étude ci-jointe et notamment en raison :

- de sa desserte par la RD 538 A et le chemin des Vanets ;
- de la proximité des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité ;

Considérant que l'ouverture partielle à l'urbanisation de cette zone 1AU des Vanets répond donc aux critères de l'article L153-38 du code de l'urbanisme puisque :

- elle est décidée « au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées », qui justifient qu'elle est utile pour atteindre les objectifs énoncés dans le PADD ;
- la « faisabilité opérationnelle d'un projet » dans cette zone est avérée ;

Après avoir entendu l'exposé de madame GRASSOT, et en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le principe d'une ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 1AU des Vanets par modification du PLU.

Sens du vote : unanimité

3. Finances – Vote d'une subvention exceptionnelle

Le maire explique que deux agrafeuses ayant été dérobées à l'école maternelle, le directeur a décidé de les remplacer via la caisse des écoles pour la somme de 78 euros. Le maire propose de voter une subvention exceptionnelle de ce montant afin de procéder au remboursement.

Sens du vote : unanimité

4. Finances – Adhésion à un groupement

La psychologue scolaire qui exerce à l'école élémentaire de Montmeyran a demandé le renouvellement des tests qu'elle utilise auprès des enfants. Dans la mesure où elle intervient au sein de plusieurs écoles, il a été proposé de créer un groupement de commandes avec les communes de Chabeuil, Montélier, Malissard et Montvendre. La dépense serait alors répartie au prorata du nombre d'élèves, de sorte que la participation pour Montmeyran se monterait à 584 euros. Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention constitutive de ce groupement de commande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes et tous actes afférents.

Sens du vote : unanimité

5. Finances – Demande de subvention dans le cadre du changement de mode de chauffage pour le club des chênes

Suite à la vente de l'ancien multi-accueil, un nouveau système de chauffage est nécessaire pour le club des chênes. En passant d'un chauffage au fioul à un chauffage par le gaz, les travaux sont éligibles à une subvention du SDED.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire, en application du règlement du SDED, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre du changement de mode de chauffage pour le club des chênes selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Raccordement au gaz	1045, 46 €	Subvention SDED	2489, 43 €
Installation d'une nouvelle chaudière	4978, 87 €	Autofinancement	3534, 90 €

- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Sens du vote : unanimité

6. Domaine – Servitudes de passage

Afin de procéder au raccordement évoqué au point précédent, GRDF doit faire passer une canalisation sous les parcelles AT 97 et 783 (place du temple). Il est proposé d'autoriser le maire à signer les conventions de servitude afférente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter ce programme de travaux
- d'autoriser le maire à signer les conventions de servitude
- d'autoriser le maire à signer tous actes afférents

Sens du vote : unanimité

7. Finances – Vote du budget primitif 2019

L'équilibre du budget primitif s'établit à 1 759 088 euros en fonctionnement et 1 020 657 euros en investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2019.

Sens du vote : Olivier ROCHAS s'abstient sur la section d'investissement

8. Finances – Vote des taux d'imposition 2019

Le maire propose au conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour atteindre le produit de fiscalité attendu de

1 076 024 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes comme suit :

Taxe d'habitation : 9, 73%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14, 90 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49, 34 %

Sens du vote : unanimité

9. Ressources humaines – Prorogation de la convention retraite avec le centre de gestion

Par délibération du 11 juin 2015, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale en vue de lui confier le contrôle des processus et actes transmis à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales. Cette convention étant arrivée à expiration, le centre de gestion propose de la proroger une deuxième fois. Le conseil municipal décide de proroger la convention et autorise le maire à signer tous actes afférents. Sens du vote : unanimité

10. Compte-rendu des commissions et syndicats

Le maire explique que lors du dernier Conseil communautaire, le maintien des taux des impositions locales a été décidé et expose l'état des effectifs de Valence Romans Agglo

11. Questions diverses

Le maire transmet pour information, ses décisions sur les DIA reçues par la commune depuis janvier 2019.

Le point est fait sur la signalétique des défibrillateurs.

Alain TERRAIL expose le souhait de l'agglomération de lancer une expérimentation quant l'installation de contenants semi-enterrés pour la gestion des déchets ultimes. un débat s'ensuit sur la possibilité pour Montmeyran d'adhérer à cette expérimentation.

Le maire rappelle qu'une ancienne ATSEM Suzanne COMTE est décédée et qu'un courrier de remerciement de son frère a été reçu en mairie pour la composition offerte par la commune.

Il informe le conseil de la tenue de l'assemblée générale de l'association médiathèque le 11 avril à 18h30.

Il explique qu'un nouveau Montmeyran s'est proposé pour mener un projet avec les enfants du centre de loisirs pour recouvrir le mur tagué de la poste par une fresque.

Annabelle DUPRET explique que le CME se réunira le 13 avril à 10h pour organiser la chasse aux œufs et la cérémonie du 8 mai.

Une note de présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019 sont disponibles sur le site de la commune

Élections européennes dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h

Les élections européennes auront lieu du 23 au 26 mai 2019. Les Français seront appelés à voter le dimanche 26 mai de 8h à 18h pour choisir leurs représentants au Parlement européen, élus pour un mandat de 5 ans. Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres, la France en comptera 79.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on se présente et de **justifier de son identité, à défaut, même en étant connu, il sera impossible de voter**. La présentation de la carte électorale est conseillée.

Les pièces acceptées pour justifier de son identité au moment du vote (arrêté du 16 novembre 2018 entrant en vigueur le 1er janvier 2019) sont les suivantes:

- ✓ Carte nationale d'identité ;
- ✓ Passeport ;
- ✓ Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- ✓ Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le

représentant de l'Etat ;

- ✓ Carte vitale avec photographie ;
- ✓ Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- ✓ Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- ✓ Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- ✓ Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- ✓ Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » et Permis en carton rose (cf réponse ministre)
- ✓ Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

*Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans. **A titre exceptionnel, une CNI ou un passeport périmé sur lequel les traits de la personne sont aisément reconnaissables (cf réponse ministre)***

Nuit de la lecture le 9 avril...

Ce soir-là, à la médiathèque de Montmeyran, les enfants de Cm1 et Cm2 de l'école Roger Marty étaient fiers et très motivés car ce sont eux qui animaient la soirée !

En effet, sur la base du volontariat, une trentaine d'élèves a choisi de lire un extrait d'un roman, d'un conte, ou encore des fables, des poésies, et même une saynète de théâtre.

Et le public ? Tout simplement leurs parents, leurs camarades qui ont choisi de les encourager et leurs maîtresses spectatrices elles aussi.

Accueilli chaleureusement par Annaïck et ses collègues qui n'ont pas hésité à chambouler les caisses de livres, pousser un peu les meubles, tout ce monde s'est installé sur des coussins, debout, par terre... la bibliothèque était pleine ! Quelques éclairages bien choisis, puis le silence.

La magie a opéré... Beaucoup de trac mais beaucoup de fierté. Des textes poétiques, d'autres drôles, le défi était relevé. Le public s'est laissé emporté.

La soirée s'est terminée par un verre de jus de fruits bien apprécié.



Le livre est encore un objet de plaisir pour les enfants et aussi pour nos élèves faibles lecteurs qui ce soir-là ont développé une incroyable envie de bien faire et y ont réussi.

Chaque jour, les classes de l'école Roger Marty pratiquent un quart d'heure de lecture en début d'après midi et dans un calme impressionnant.

L'équipe enseignante a mis en place cette activité et constate les progrès constants.

Encore merci aux dames de la bibliothèque pour leur investissement. Et merci au public qui est venu encourager et applaudir nos lecteurs en herbe ! Que l'idée soit gardée dans un petit coin pour recommencer !

Les maîtresses de Cm1 et Cm2 de Roger Marty.



Soirée Pizzas de l'USM

La soirée Pizzas de l'USM avait lieu le 06 avril dernier. Avec un temps pas très clément, les bénévoles de l'association ont tout de même réussi à vendre 120 pizzas afin de récolter des fonds pour le séjour des U9, U11 et U13 de Pentecôte. Nos jeunes pourront donc partir durant 3 jours dans la ville de Bagard ! Félicitations à nos bénévoles qui ont œuvré toute la soirée à la confection, cuisson et service ! Remerciements également à tous les participants pour avoir fait de cette soirée une réussite ! Merci

Les Séniors A et les U15 A : Objectif D2 !!

Les Séniors A d'Erland Mesples et les U15 A d'Imbert Benoit surfent sur la bonne vague depuis la reprise de janvier.

En effet les deux équipes sont sur le podium et en bonne position pour jouer la première place de leur poule respective. L'objectif est à portée de mains pour les deux groupes mais les rencontres seront compliquées jusqu'à la fin du championnat pour atteindre les objectifs de ces deux équipes ! Nous espérons pour eux que la fin de saison leur soit favorable !

Vide Grenier de l'USM

Le 12 Mai 2019, l'US Montmeyran organise son traditionnel vide grenier de printemps. Comme pour nos éditions précédentes une exposition de voitures anciennes et de prestiges feront leur apparition mais vous pourrez également participer pour la première fois

au stade de la rivière à un troc-vert !

Vous pouvez d'ores et déjà appeler le numéro qui se trouve sur l'affiche pour faire vos réservations d'emplacements. Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour que cette journée se passe le mieux possible.

VIDE-GRENIER

+ TROC-VERT

DIMANCHE

12 MAI 2019

de 6h à 18h

Stade de la rivière à Montmeyran

Tarif : 10 euros, emplacement de 25m² avec ou sans véhicule

Exposition Voitures anciennes et prestigieuses

Buvette et restauration assurées

06 58 77 99 59

Contact
Emmanuel BUCHARD
Contact

Organisé par l'Union Sportive Montmeyran

JOURNÉE DÉMONSTRATION ET INITIATION (gratuite) BASE BALL PAR LES SAYENS DE VALENCE

Dimanche 12 mai 2019 de 10h à 17h
au stade de la Rivière. Venez nombreux !



l'Equipe Municipale des Sports



Troc Vert de Montmeyran

Dimanche 12 mai 2019 de 9h à 13h
au stade de Montmeyran

Tout le monde peut apporter des semis, des aromatiques, des plantes d'appartements, des cactées, sous des formes variées (en godets, en mottes, en vrac...), du terreau. Une table sera dédiée aux échanges de graines.

Pour échanger ou donner

Merci de votre visite

contact : asso.azul@gmx.fr

Les associations de Montmeyran

CLUB DES CHENES

Le Club des Chênes a été créé en 1971. Au début il n'existait que pour les Montmeyranais, puis il s'est ensuite ouvert à La Baume Cornillane et plus tard à Ourches. Cette association, loi de 1901, ouverte à tous, a pour but :

- de créer, animer, développer les rencontres et les liens d'amitié entre les personnes retraitées.
- de les aider à résoudre leurs difficultés, de les informer et les soutenir, par la création de services, dans la recherche de solutions sur le plan administratif et social.
- de participer activement à l'animation de la vie communale, dans le respect des convictions philosophiques, religieuses ou politiques de chacun.

Actuellement il y a 114 adhérents dont 60 habitants de Montmeyran. La moyenne d'âge est de 80 ans, mais cela ne doit pas empêcher les retraités plus jeunes de rejoindre le Club et de s'investir, au contraire.

Les adhérents se réunissent tous les jeudis après midi pour des jeux de société (belote, coinche, ruminikub, scrabble, triominos, etc). Il y a jusqu'à 7 à 8 tables de jeux. Les mardis après midi sont consacrés à un scrabble collectif. Après les jeux, un goûter est servi par des adhérents à tour de rôle. Deux personnes font le service dans l'esprit de préserver ceux qui ont des problèmes de mobilité. Les anniversaires des 90 ans sont également fêtés, dernièrement Marie Jeanne Jurrus et Clotaire Delay.



Convivialité et partage sont l'esprit de l'association. Ceux qui ont du temps et du talent en font profiter les autres. Toutes les idées, les envies et les initiatives particulières sont les bienvenues.

Si, parmi les manifestations, l'organisation du loto a été abandonnée, le concours de belote a, chaque année, un franc succès à l'image du dernier concours avec 60 à 70 équipes à la salle des Fêtes. A signaler qu'à ce concours tout le monde est primé. Les 2 voyages dans l'année sont à caractère culturel (exemple : canal du Midi cette



année au mois de mai, avec historique et technique du canal, de son tunnel et des écluses, visite en septembre, des villes de Vichy et de Thiers et de leurs patrimoines). Le Club des Chênes participe également aux manifestations organisées par la mairie (pique nique du CCAS, repas de fin d'année) et a pour objectif de continuer les activités du jeudi après midi, acheter d'autres jeux, proposer des sorties accessibles financièrement à tous. Proposer de petites randonnées aux environs pour faire participer ceux qui n'aiment pas les jeux de société. Continuer à être un acteur reconnu dans le paysage associatif de la commune.

Le planning des activités 2019 à venir :

Le 23 mai voyage « Canal du Midi »

Le 27 juin repas de clôture à la Truite du Père Eugène

Le 25 juillet pique nique au Stade de La Rivière

Le 19 septembre voyage « Vichy et Thiers »

Le 31 octobre repas grenouilles à Saint Donat

Le 19 décembre repas de Noël à la salle des Fêtes

Les ressources de l'association proviennent des cotisations annuelles (16,00 € par adhérent) et des recettes des manifestations. La subvention de la mairie de Montmeyran est de 160,00 €. Le conseil départemental, les communes de La Baume Cornillane et d'Ourches ont contribué en 2018 à hauteur de 438,00 €.

Le bureau

Président : Rolland Riffard (depuis février 2004)

Secrétaire : Colette Faure

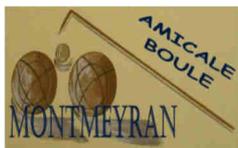
Trésorière : Michèle Roux

Autres membres : Henri Béranger, Alain Bernard, Nicole Chalamet, Bernard Delaunoy, Emile Faure, Anette Petetin, Liliane Tontoy.

Contacts : 07 82 35 58 31

clubdeschenes.montmeyran@laposte.net

André Kempf, commission info com
avec Rolland Riffard et Michèle Roux



L'Amicale boule organise un concours amical en quadrettes formées :
Coupe Jean Marie GORCE
Le mercredi 1 mai 2019

Ce concours est ouvert à toutes et à tous même aux novices.
 L'amicale serait très heureuse d'accueillir une ou plusieurs équipes de votre association ou entreprise.

Début du concours à 9h30- Arrêt de la première partie 11h45- Verre de l'amitié- vers 12 h 45 casse-croûte en commun - 2 autres parties se dérouleront l'après midi.

Chaque équipe recevra 15 € par partie gagnée
 L'équipe gagnante du concours aura 15 € supplémentaire
 Inscriptions 60 € par quadrette (4 repas compris)
 Des repas supplémentaires peuvent être servis pour 12 €.

Renseignements et inscriptions au : 06.83.27.63.26 Marc RISSOANS
 06.04.05.81.98 René JEAN
 06.80.57.31.74 Bernard RISSOAN

L'Amicale vous souhaite d'ores et déjà une agréable journée bouliste

Les Présidents

Votre agenda de mai

Mercredi 1

BOULES : Coupe Jean-Marie GORCE boudrome 9h30

Samedi 4

MEDIATHEQUE atelier crayon musical - 14h

Mercredi 8

Cérémonie commémorative

Vendredi 10

PATCH AMITIE exposition 14h-18h espace des Chênes

Samedi 11

DECOUVRIR AVEC VOUS concert 20h30 salle des fêtes

Dimanche 12

USM vide grenier stade
 AZUL troc vert 9h 13h stade
 SAYENS Démonstration Base-ball stade 10h17h

Samedi 18

ESSENTIEL concert 20h salle des fêtes

Dimanche 19

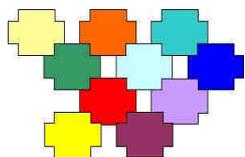
UCMV Grand prix de MONTMEYRAN 8h 18h

Lundi 20

AZUL réunion partages 20 h salle annexe médiathèque

Dimanche 26

Elections européennes 8h/18h
 ECOLE SAINTE MARIE vide grenier 8h-13h à l'école



PATCH & AMITIE

L'association Patch & Amitié organise une exposition.

Elle aura lieu dans le local (le club des Chênes) place du temple
le vendredi 10 mai 2019 de 14h à 18h.

Il y aura une tombola, le premier lot étant un ouvrage confectionné collectivement et plusieurs autres lots seront mis en jeu. Un ouvrage représentant La boutique d'Anne Baudy sera exposé. Nous vous attendons nombreux pour venir admirer de jolis ouvrages confectionnés par les adhérents.
 L'équipe du Patch & Amitié

Rencontre Santé

Vous accompagnez régulièrement un proche ? Et vous, qui prend soin de vous ?

Forum santé le 17 mai 2019 de 12h à 18h
A l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale
 76 chemin de la Ronde à Valence

Stands : Identifier les acteurs du territoire /Spectacle théâtral « Etre aidant aujourd'hui » à 15h / Initiations et mini conférences (sur inscription)

Entrée gratuite - Inscription : 04 75 80 80 48 ou a.plenet@mfar.fr
Sur place, possibilité d'accueil de votre proche (adulte) sur inscription.

État Civil

Avis de décès

Jacques RIBET (77 ans)
 Les Puits

Jean-Marie GORCE (85 ans)
 Avenue des Genceaux

À Flanc de coteau

Les articles pour le prochain numéro sont à remettre en mairie avant le

10 mai 2019

fdc-montmeyran@orange.fr



La jeune association AZUL a tenu son assemblée générale en présence de ses adhérents et sympathisants.

L'objectif de l'association est de créer un espace convivial de rencontres et de partage avec des échanges réciproques de savoirs et savoir-faire : transmettre des connaissances ou des pratiques des uns aux autres sans contrepartie financière, l'association adhère au mouvement FORESCO, organisme de formation, agréé « Association d'Éducation populaire » et « Association éducative complémentaire de l'École ». De plus, l'organisation de manifestations et d'évènements ouverts au public sous forme de soirées-débat et / ou de conférences.

Cette année, des ateliers mensuels de « Jeux de mots et d'écriture », « Coups de cœur de lecture », « Cuisine crue », des rencontres de « Jeux de société » ont été réalisés. D'autres ateliers plus ponctuels ont eu lieu, « Gestion des déchets », « Cuisine du monde », « Verrines », « Tournage sur bois », « Formation à un site internet ».

Des adhérents se sont regroupés (covoiturage) pour des visites d'exposition dans les Musées de Valence, Montélimar, Lyon et des soirées de conférences à Valence et au Campus d'Eurre.

Deux temps forts, une journée « Porte ouverte à Montmeyran » avec la participation du RERS de Bourg-lès-Valence (Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs) et une soirée « Histoire et témoignages Algérie 1830 à 1954 » qui a réuni un grand nombre de personnes.



Un collège de dix personnes assure le fonctionnement de l'association pour organiser notamment les réunions mensuelles avec les adhérents et la communication interne par un journal mensuel. De nombreux projets sont envisagés pour l'année 2019-2020 (échanges et évènements).

La municipalité a été remerciée pour des prêts de salles de réunion. L'association n'a pas oublié de remercier les bénévoles impliqués et les personnes de l'extérieur qui ont été sollicitées.

AZUL a annoncé les prochains rendez-vous, dimanche 12 mai de 9 à 13 heures au stade de la rivière « Un troc vert » et lundi 20 mai à 20 heures « Réunion mensuelle » ouverte aux adhérents et aux futurs adhérents.

La soirée s'est terminée dans la convivialité par un buffet préparé par l'ensemble des participants.

Le collectif Azul

Contact : asso.azul@gmx.fr

FNACA Comité Beaumont Montéleger Montmeyran

Cérémonies du 19 mars 2019

Le Comité a participé à ces 4 cérémonies :

- ✓ à Valence une délégation de 12 personnes et un drapeau
- ✓ à Montéleger il y avait 55 présents, 6 drapeaux (merci aux comités Portes-lès-Valence et Etoile)
- ✓ à Montmeyran 35 personnes et 3 drapeaux,
- ✓ à Beaumont les Valence 25 présents et 2 drapeaux.

Les municipalités ont déposé une gerbe dans les 3 communes.

Merci à tous les présents.

Michel Roux





Samedi 8 juin 2019 à 20h00

Au Théâtre du Rhône à Bourg lès Valence

(+ de 700 places assises - parking surveillé)

Soirée de Gala du Modern'Jazz

Venez découvrir les chorégraphies de ce spectacle réalisé par plus de 100 danseurs.

Cette année, Sandrine SARACINO, notre professeur de danse, vous propose le thème du RÊVE, en différents tableaux, pour le plaisir des yeux et des oreilles :

« Une petite fille découvre le monde merveilleux du rêve :

Ce rêve peut être magique, doux, multicolore, futuriste mais aussi parfois terrifiant...
Entrez dans ce monde fantastique... »

Horaires Secrétariat M.J.C. :

Uniquement pendant les périodes scolaires
(fermeture pendant les congés scolaires)

- * Lundi 14h-17h30
- * Mercredi 14h-17h30
- * Vendredi 9h15-12h15

Chaque année le Gala de danse de la MJC attire plus de 600 spectateurs.

La MJC vous invite à prendre vos billets **dès le 29 avril aux horaires du secrétariat.**

⚡ Attention !!! Places numérotées (balcon ou parterre)

Permanence billetterie mercredi 15 mai jusqu'à 20h15

TARIFS : Adultes : 8€ / 13-18 ans : 6€ / 7-12 ans : 4€ / 0-6 ans Gratuit



Venez découvrir les activités de la MJC
du 20 au 25 mai 2019
➔ PORTES OUVERTES !

AIKIDO

Mardi 21 mai au FORUM - Dojo
Jeunes : 18h00 - 19h00
Adultes : 19h00 - 20h30

AIKISHINTAISO

Mardi 21 mai au FORUM - Dojo
20h30 - 21h30

ATELIER CREATIF

Mercredi 22 mai à l'annexe MJC
A partir de 8 ans
9h00 - 11h00

CHANT PARENT-BEBE

Mercredi 22 mai au FORUM - Dojo
9h30 - 10h15

ATELIER VOIX

à l'annexe MJC
Mardi 21 mai
9h00 - 10h30 / 10h30 - 12h00
13h30 - 15h00
Jeudi 23 mai 19h00 - 20h30

Cuisse Abdo Fessier

Vendredi 24 mai au FORUM
9h30 - 11h00

Modern'Jazz

Mercredi 22 mai au FORUM
13h15 - 21h30
A partir de 6 ans
➔ voir horaires sur site MJC
<http://www.mjc-montmeyran.com>

GYM SANTE

Lundi 20 mai au FORUM
9h10 - 11h00

JUDO

Mercredi 22 mai au FORUM - Dojo
5/6 ans 10h00 - 10h45
7/8 ans 11h00 - 11h45
Vendredi 24 mai au FORUM - Dojo
9 ans et + 17h30 - 18h45

PILATES

Jeudi 23 mai et Vendredi 24 mai
au FORUM
12h15 - 13h15 et 19h15 - 20h15

THEATRE ADULTE

Mardi 21 mai Salle des fêtes
20h00 - 22h00

TAISO

Vendredi 24 mai
au FORUM - Dojo
19h00 - 20h00

SOPHROLOGIE

Lundi 20 mai Salle Club des Chênes
9h30 - 10h45

TAROT

Mardi 21 mai à l'annexe MJC
20h30 - 22h30

KARATE

Jeudi mai au FORUM - Dojo
19h30 - 21h00

YOGA

Mardi 21 mai au FORUM
19h15 - 20h30

LINE DANCE

Jeudi 23 mai Salle des fêtes
19h15 - 20h00

Séances
gratuites

ECOLE SAINTE MARIE



DIMANCHE 26 MAI 2019

Dans la cour de l'école
Rue du stade à Montmeyran

8h - 13h

(Installation à 7h)

Emplacements de 3 mètres

BUVETTE ET RESTAURATION

Inscriptions par mail :

apelsaintemarie26120@gmail.com



MÉDIATHÈQUE DE MONTMEYRAN
samedi 4 mai 2019
TOUT PUBLIC / GRATUIT

ATELIER CRAYON MUSICAL

8 animé par le 8FabLab à partir de 9 ans accompagné accès libre / places limitées
FABLAB DRÔME

14h - 16h



ZIK EN BIB

MUSIQUES ELECTRONIQUES & GESTE MUSICAL

17h - 18h30

CONFÉRENCE DEMONSTRATION présentée par Romain CONSTANT



ATELIER CRAYON MUSICAL

8 Animé par le 8FabLab, inspiré par Drawdio. Construisez un crayon musical et repartez avec !
FABLAB DRÔME

14h - 16h

Un atelier pour apprendre à souder des composants électroniques qui vous permettront de transformer un dessin en instrument de musique, et bien plus encore.
A partir de 12 ans (9 ans si accompagné d'un adulte).

Zik en Bib

MUSIQUES ELECTRONIQUES & GESTE MUSICAL

Démonstration de Romain Constant

17h - 18h30

Artiste pluridisciplinaire en musique électronique et enseignant, Romain Constant trouve dans la MAO (Musique Assisté par Ordinateur) une vraie identité musicale, un potentiel de composition riche, singulier et illimité.
Avec un peu de théorie, des démonstrations et des projections, cette présentation ludique vous permettra de découvrir les possibilités offertes par les outils actuels.
Tout public à partir de 9 ans.

L'ASSOCIATION ESSENTIEL PRESENTE

"ON IRA TOUS AU PARADIS"

UN SPECTACLE DE CHANT
SAMEDI 18 MAI 2019

SALLE DES FETES MONTMEYRAN
20 H



BUFFET - BUVETTE SUR PLACE

SANDRINE / CAROLE / MANU / PHILIPPE / BENEDICTE / PATRICK
ALICE / BERNARD / MARLENE / HERVE

ENTREE LIBRE

PORTES OUVERTES

PROGRAMME

- Expositions
- Activités
- Spectacles

Vendredi 3 mai 2019
de 16h00 à 19h00

Collège Marcelle Rivier

Venez nombreux rencontrer nos enseignants et nos personnels et découvrir notre établissement

41 rue des Faures 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE
Tél. : 04.75.55.34.53
Mail : ce.0261528v@ac-grenoble.fr
Site internet : <https://college-marcelle-rivier-beaumont.web.ac-grenoble.fr>

